

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 8 février 2021

OBJET :

**Autorisations budgétaires par anticipation
en section d'investissement**

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°4

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 28 septembre 2020, le conseil municipal a procédé à la création d'une autorisation de programme portant sur le remplacement de deux panneaux d'information électroniques avec la répartition des crédits suivants :

	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	50 000,00 €	30 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL CP	50 000,00 €	30 000,00 €	80 000,00 €

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'installation du premier panneau électronique n'ayant pu être facturée par le prestataire avant la fin de l'exercice comptable 2020, l'opération perd son caractère pluriannuel et doit faire l'objet d'un règlement intégral sur le seul exercice 2021.

Aussi, l'autorisation de programme n'ayant plus lieu d'exister, il est proposé de procéder au paiement du prestataire par modification de l'autorisation donnée, par le Conseil municipal le 14 décembre dernier, à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

- en retirant de l'autorisation l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie, qui fera l'objet d'une réinscription au budget primitif (en vue d'une réalisation des travaux en période estivale, plus sèche) ;
- en y intégrant, à la place, la totalité de l'opération relative au remplacement des panneaux d'information électroniques ;

comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2020 (hors RAR)	Autorisations par anticipation	Affectation
20 – Immobilisations incorporelles			20 030,00 €		
	2031	Frais d'études		3.500,00 €	- Mise en accessibilité d'un bâtiment communal
21 – Immobilisations corporelles			412 865,09 €		
	2135	Installations générales, agencements et aménagements		84.000,00 €	- Motorisation des volets roulants d'une école - Remplacement des panneaux d'information électroniques

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021, lors de son adoption.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 février 2021.

Extrait conforme

Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	29 janvier 2021
- Convocation distribuée le :	29 janvier 2021
- Affichage du compte-rendu le :	12 février 2021
- Affichage du procès-verbal le :	2 avril 2021

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. Gabriel HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME Brigitte SCHINDLER à MME Monika POYDENOT
- MME Marjorie HOUSSIN à MME Aïcha MENZRI

ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Gilles SAPIRSTEIN

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire